

Résultats financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, les revenus atteignaient au total 3 125 millions de dollars, tandis que les dépenses totalisaient 2 938 millions de dollars, soit un excédent des revenus sur les dépenses de 187 millions de dollars, comparativement au déficit de l'exercice précédent qui s'établissait à 367 millions de dollars.

L'amélioration des résultats financiers en 2004–2005 est essentiellement attribuable à l'élimination du coût net du FPCAPÉ pour la SFIÉO (253 millions de dollars en 2003–2004), à l'élimination des dépenses de production temporaire (70 millions de dollars en 2003–2004) et au recouvrement complet des prix des contrats CAÉ à compter du 1^{er} janvier 2005. En incluant l'amortissement de la dette au titre des contrats d'achat d'électricité, le revenu net de la SFIÉO sur les activités de production d'électricité était de 6 millions de dollars en 2004–2005, en hausse par rapport à un coût net de 183 millions de dollars en 2003–2004.

Au 31 mars 2005, le passif non provisionné de la SFIÉO était de 20,4 milliards de dollars, soit une diminution de 0,2 milliard de dollars par rapport au 31 mars 2004.

Revenus

Les revenus totaux de la SFIÉO pour 2004–2005 étaient de 3 125 millions de dollars, une augmentation de 103 millions de dollars par rapport à 2003–2004. Les revenus englobaient 997 millions de dollars de frais de règlement d'une dette, 741 millions de dollars en revenus d'intérêts de la Province, d'OPG et de la SIERÉ, 610 millions de dollars au titre de la vente d'électricité en vertu des CAÉ et 511 millions de dollars en paiements tenant lieu d'impôts.

Dépenses

Le total des dépenses de la SFIÉO pour l'exercice 2004–2005 s'établissait à 2 938 millions de dollars, soit une diminution de 451 millions de dollars par rapport à l'exercice 2003–2004. Les dépenses comprenaient des paiements d'intérêts sur des créances à court et à long termes de 1 785 millions de dollars, des achats d'électricité de 840 millions de dollars et des paiements d'intérêts sur la dette de financement des installations nucléaires de l'ordre de 93 millions de dollars. Le plan à long terme continue d'appuyer les estimations selon lesquelles les obligations de la SFIÉO s'éteindront vraisemblablement de 2012 à 2020.

Programme d'emprunt

En 2004–2005, l'OOF a comblé les besoins d'emprunt à long terme de la SFIÉO de 3 741 millions de dollars. Cette somme englobait 3 498 millions de dollars pour refinancer les échéances des titres d'emprunt à long terme. Les exigences de 2004–2005 au titre des emprunts ont diminué par rapport à l'estimation de 4 203 millions de dollars établie au moment du Budget de l'Ontario de 2004, essentiellement en raison de titres d'emprunt moindres venus à échéance, le tout étant attribuable à des obligations assorties d'options intégrées qui n'ont pas été exercées, ce qui a eu pour effet de reporter les échéances à des années futures. Il a été présumé, prudemment, que cette dette viendrait à échéance en 2004–2005.

Les emprunts publics à long terme ont été contractés principalement sur le marché intérieur canadien. La province a également réussi à émettre quatre effets à moyen terme en euros, d'un équivalent de 837 millions de dollars canadiens, et un titre international en dollars américains (équivalent de 620 millions de dollars canadiens).

Le rendement du programme d'emprunt est mesuré par l'écart entre le coût « réel » du programme d'emprunt et les coûts réels des emprunts intérieurs hypothétiques de même durée et de même ampleur appliqués également au cours de l'exercice (« repère à rythme égal »). En 2004–2005, le coût du programme d'emprunt était de 26,2 millions de dollars moindre que le repère à rythme égal, à la valeur actuelle.

Gestion des risques

La SFIÉO a mis en place des politiques et procédures pour mieux gérer son exposition aux risques opérationnels, de marché et de crédit associés à ses titres d'emprunt, à ses instruments dérivés et à ses opérations liées sur les marchés de capitaux.

L'exposition de la SFIÉO aux risques de change et de taux variable est demeurée conforme aux limites prévues par les politiques de la SFIÉO en 2004–2005.

- l'exposition au taux d'intérêt variable représentait 8,5 % de la dette totale au 31 mars 2005 (limite de la SFIÉO : 20 %);
- l'exposition au risque de change s'élevait à 0,1 % de la dette totale au 31 mars 2005, en baisse de 14,5 % au 1^{er} avril 1999 (limite de la SFIÉO : 5 %).

Programme de remboursement de la dette

À titre de société remplaçante de l'ancienne Ontario Hydro, la SFIÉO s'acquitte de cette tâche au moyen des revenus et flux de trésorerie provenant des sources suivantes dans le secteur de l'électricité :

- l'encours des effets à recevoir de la Province, d'OPG et de la SIERÉ;
- les paiements en remplacement d'impôts sur les bénéfices des sociétés, d'impôts sur le capital et d'impôts fonciers faits par l'OPG, par Hydro One et par les services municipaux de distribution de l'électricité;
- la redevance de liquidation de la dette payée par les consommateurs d'électricité;
- le revenu réservé au secteur de l'électricité, à savoir la fraction du bénéfice net combiné d'OPG et de Hydro One qui dépasse les intérêts à payer par la Province pour sa participation dans ces filiales de l'industrie de l'électricité.

Gestion des contrats d'achat d'électricité

En 2004–2005, la SFIÉO a négocié des révisions à quatre contrats conclus avec des PPÉ afin de faciliter leur intégration dans le marché concurrentiel de l'électricité et de réduire les coûts supérieurs au prix du marché. Le nombre total de contrats passés avec les PPÉ qui ont fait l'objet d'une révision s'établit à 27. De plus, la SFIÉO a réalisé des économies de coûts de l'ordre de 1,4 million de dollars grâce à l'instauration de compressions de la valeur des contrats, de bénéfices sur les services auxiliaires et d'opérations différentielles en électricité, par lesquels la SFIÉO permet aux PPÉ de dépasser son niveau de production prévu par contrat en contrepartie d'une part du profit réalisé sur cette production excédentaire.

En vertu de l'entente de gestion des contrats, la SFIÉO donnait un avis de résiliation au gestionnaire de contrat des PPÉ afin d'abaisser les coûts et d'améliorer les gains de productivité dans les règlements de PPÉ. La SFIÉO a élaboré et mis en place les systèmes d'information nécessaires pour exécuter les fonctions précédemment prises en charge par un gestionnaire de contrat de l'extérieur.

Jusqu'au 31 décembre 2004, la SFIÉO achetait de l'électricité aux termes de contrats conclus avec des PPÉ et la vendait aux prix du marché, qui étaient inférieurs au prix coûtant. Le passif de la SFIÉO sur les contrats des PPÉ est évalué à 3 785 millions de dollars au 31 mars 2005. Des précisions à ce sujet figurent à la note 9 afférente aux états financiers.

En vertu de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, la SFIÉO a commencé à recevoir des contribuables les prix réels des contrats d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2005 et ne subira plus de pertes sur ces contrats d'achat d'électricité.

Perspectives pour 2005–2006

- L'OOF comblera les besoins à long terme d'emprunt public de la SFIÉO pour 2005–2006, de l'ordre de 2,5 milliards de dollars, de manière prudente et solide, et gèrera son portefeuille de titres d'emprunt en respectant les limites à sa politique d'exposition revues et établies par le conseil d'administration. La SFIÉO procédera aux paiements pour se libérer de l'engagement en matière de passif découlant de la production d'énergie nucléaire associée à la réorganisation financière de l'ancienne Ontario Hydro en effectuant des paiements lorsque surviennent des possibilités d'emprunt économiques sur les marchés des capitaux publics.
- La SFIÉO atténuera les coûts pour les contribuables en ayant recours à des arrangements comme des opérations sur électricité d'appoint. La SFIÉO gèrera de manière efficace les contrats de PPÉ et continuera à négocier des révisions aux autres contrats de PPÉ afin d'en assurer la conformité avec l'évolution du secteur de l'électricité.
- La SFIÉO continuera de valider les demandes des sociétés de distribution locales et des détaillants d'électricité du FPCAPÉ et d'en assurer l'exactitude dans le cas des demandes remontant au 31 décembre 2004 et transférera l'excédent du FPCAPÉ pour soutenir le plan d'établissement des prix provisoires pour l'OEO, et versera l'excédent restant aux consommateurs.
- Au besoin, la SFIÉO contribuera à satisfaire aux exigences en matière de flux de trésorerie des sociétés remplaçantes d'Ontario Hydro.
- La SFIÉO continuera à appuyer la mise en œuvre des décisions de principe du gouvernement dans le domaine de l'électricité, comme celle qui consiste à assurer le financement provisoire de l'Office de l'électricité de l'Ontario et à participer à une proposition conjointe présentée au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador pour exploiter des centrales de production hydroélectrique dans le cours inférieur du fleuve Churchill au Labrador.

Renseignements supplémentaires

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO), un organisme provincial, est une personne morale sans capital-actions qui a remplacé Ontario Hydro.

On peut obtenir un jeu complet d'états financiers dans le rapport annuel 2002-2003 de la SFIÉO sur Internet, à www.oefc.on.ca.

Pour obtenir un exemplaire papier du rapport, on peut en faire la demande par téléphone, au (416) 325-8000, ou par courriel, à investor@oefc.on.ca

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, 1 ouest, rue Dundas, Bureau 1400, Toronto (Ontario) M7A 1Y7, Canada. No de téléphone : (416) 325-0918 / No de télécopieur : (416) 204-7946 / Courriel : investor@oefc.on.ca. Ce document est affiché sur le site Web de la SFIÉO à l'adresse www.oefc.on.ca